

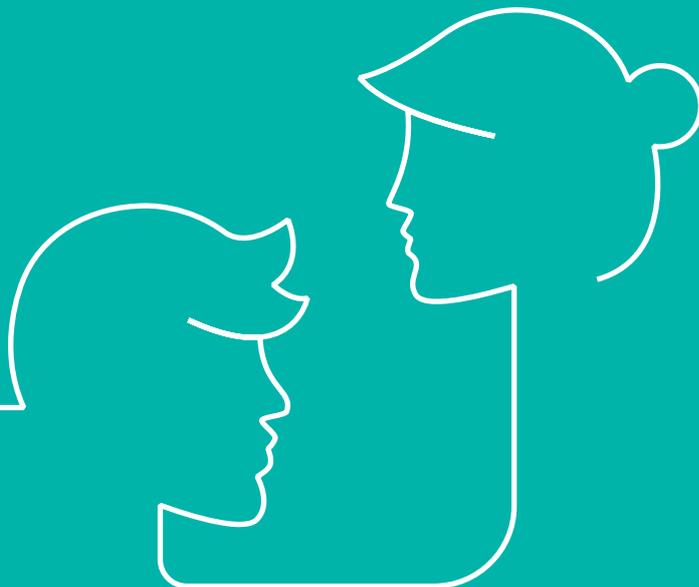
Assurons
un monde
plus ouvert



CNP Assurances

Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement

Conformément à l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers



SOMMAIRE

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
1.1. Préambule	4
1.1.1. Portrait	4
1.1.2. Chronologie de notre stratégie d'investissement responsable	5
1.2. Principes généraux d'intégration des risques de durabilité	6
1.2.1. Charte d'investissement responsable de CNP Assurances.....	6
1.2.1.1. Principe #1 : L'intégration ESG, vecteur des valeurs de CNP Assurances.....	6
1.2.1.2. Principe #2 : L'intégration ESG, quatre conditions qui guident sa pratique	6
1.2.1.3. Principe #3 : L'intégration ESG, composante inhérente de la gouvernance de la stratégie d'investissement	7
1.2.2. Principes généraux d'intégration des risques de durabilité	7
1.2.2.1. Périmètre couvert par la politique	7
1.2.2.2. Définitions	7
1.2.2.3. Principaux risques de durabilité pris en compte par CNP Assurances.....	8
1.2.2.4. Panorama de l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement	9
1.2.3. Intégration des risques de durabilité dans les unités de comptes.....	11
1.2.3.1. Référencement des unités de compte proposées aux assurés.....	11
1.2.3.2. Les offres d'unité de compte responsable	11
2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	12
2.1. Gouvernance de la stratégie d'investissement responsable	13
2.1.1. Supervision	14
2.1.2. Management	14
2.1.3. Pilotage opérationnel et contrôles.....	14
2.1.3.1. Un réseau d'acteurs opérationnels	14
2.1.3.2. Une gestion déléguée auprès de sociétés de gestion et pilotée par CNP Assurances	15
3. STRATÉGIE D'INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT	18

1

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1. Préambule

CNP Assurances, en sa qualité d'entreprise d'assurance, est soumise au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Cette politique présente la manière dont CNP Assurances intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité, également appelés risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

1.1.1. Portrait

CNP Assurances est une compagnie d'assurance de personnes et un investisseur de long terme. À ce titre, elle gère les investissements pour le compte de ses assurés et de ses actionnaires, soit directement, soit indirectement en déléguant la gestion d'actifs à des sociétés de gestion externes.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances a déployé depuis 2006 une stratégie d'investissement responsable au sein des différentes classes d'actifs. Cette stratégie est pilotée en s'appuyant l'expertise extra-financière des sociétés de gestion. Elle reflète les engagements de CNP Assurances auprès du Pacte mondial, des *Principles for Responsible Investment* (PRI) et de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*.

La stratégie d'investissement responsable déployée par CNP Assurances vise d'une part à protéger les actifs adossant les engagements envers ses assurés, et d'autre part à créer de la valeur financière et extra-financière pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances. Elle se concrétise également par la mise en place d'une politique ESG d'exclusion de certains pays ou certaines entreprises.

Au cours des cinq dernières années, CNP Assurances a pris des engagements forts en faveur de la transition énergétique et écologique (TEE) et pour lutter contre le réchauffement climatique. Signataire du *Montréal Carbon Pledge*, elle a rendu publique l'empreinte carbone de son portefeuille actions cotées détenues en direct en décembre 2015 et s'est engagée à la réduire. En devenant membre en 2019 de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050.

À fin 2021, 89 % des actifs de CNP Assurances sont gérés avec des filtres ESG sur le périmètre des portefeuilles en euro et en unités de compte (92 % sur le périmètre des portefeuilles en euro). Avec 19,9 Md€ d'encours en investissements verts à fin 2021 et de nouvelles ambitions pour se désengager de l'industrie des énergies fossiles, CNP Assurances s'engage de plus en plus fortement dans la lutte contre le réchauffement climatique, convaincue qu'un problème environnemental à grande échelle génère un risque financier pour l'épargne et la retraite de ses assurés.

Nos caractéristiques d'investisseur responsable

- Nous définissons et nous pilotons une stratégie d'investissement responsable engagée
- Nous gérons nos investissements dans une perspective de long terme pour le compte de nos assurés et de nos actionnaires
- Nous détenons une majorité de nos investissements en direct, permettant ainsi une intégration renforcée de notre stratégie d'investissement responsable
- La délégation de la gestion d'actifs est réalisée auprès de sociétés de gestion avec lesquelles nous partageons les mêmes valeurs

1.1.2. Chronologie de notre stratégie d'investissement responsable

	NOS ENGAGEMENTS	NOS ACTIONS
2003	Adhésion au Pacte mondial	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe CNP Assurances s'attache à respecter les droits de l'homme et du citoyen définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et plus spécifiquement les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la réglementation du travail propre à chaque pays
2005		<ul style="list-style-type: none"> 1^{re} déclaration des émissions de gaz à effet de serre auprès du CDP
2006		<ul style="list-style-type: none"> 1^{re} implémentation d'une démarche ESG <i>best-in-class</i> sur la totalité du portefeuille actions
2008		<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des producteurs d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel
2011	Signature des <i>Principles for Responsible Investment (PRI)</i>	
2014		<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des centres financiers offshore
2015	Signature du <i>Montreal Carbon Pledge</i>	<ul style="list-style-type: none"> 1^{re} stratégie climat avec des objectifs quantitatifs d'investissements verts et de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement 1^{re} politique encadrant les investissements dans le secteur du charbon
2016	Membre supporter et membre signataire du CDP	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rapport public sur l'intégration des facteurs ESG dans la stratégie d'investissement
2017	Adhésion à <i>Climate Action 100+</i>	
2019	Adhésion à la <i>Net-Zero Asset Owner Alliance</i> et à <i>Finance for Tomorrow</i>	<ul style="list-style-type: none"> Engagement sur la neutralité carbone du portefeuille d'investissement d'ici 2050 Renforcement de la politique charbon Objectif accru d'investissements verts
2020	<p>Soutien de l'Alliance européenne pour une relance verte</p> <p>Signature du <i>Tobacco-Free Finance Pledge</i></p> <p>Soutien à la <i>Task-force on climate related Financial Disclosures (TCFD)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> 1^{re} publication de la politique d'engagement actionnarial Adoption d'un plan de sortie définitive du charbon thermique
2021	<p>Signature du <i>Finance for Biodiversity Pledge</i></p> <p>Membre fondateur de la première coalition mondiale d'engagement autour de la transition juste (<i>Investors for a Just Transition</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1^{re} politique encadrant les investissements dans le secteur du pétrole et du gaz Publication des objectifs à horizon 2025 afin d'atteindre la neutralité carbone du portefeuille d'investissements d'ici 2050 1^{ère} stratégie biodiversité avec des objectifs quantitatifs
2022	Faire valider sa trajectoire de décarbonation par la <i>Science Based Target initiative (SBTi)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la politique d'exclusion des énergies fossiles Rehaussement de l'objectif d'investissements verts

1.2. Principes généraux d'intégration des risques de durabilité

La prise en compte des risques de durabilité se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le choix et la priorité de ces critères ESG sont guidés par les principes de la charte d'investissement responsable de CNP Assurances.

1.2.1. Charte d'investissement responsable de CNP Assurances

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement est un vecteur essentiel des valeurs de CNP Assurances. Cette intégration reflète ses engagements et est une composante inhérente de la gouvernance de sa stratégie d'investissement.

1.2.1.1. Principe #1 : L'intégration ESG, vecteur des valeurs de CNP Assurances

Pour appliquer ses valeurs dans son métier d'investisseur, CNP Assurances s'appuie une politique d'investissement responsable :

- Sécuriser les engagements pris envers les assurés, notamment offrir une performance optimisée dans le temps
- Être un investisseur de long terme et un actionnaire responsable
- Contribuer au développement de l'économie en apportant aux acteurs publics et privés de tous les secteurs d'activité la stabilité nécessaire à leurs projets de croissance

Déclinaison :

Des engagements à long terme

Les actifs étant adossés à des engagements de long terme, CNP Assurances détient les actions dans une perspective de long terme, et conserve les obligations le plus souvent jusqu'à maturité, tout en maintenant une gestion active assurant ses engagements annuels envers ses assurés.

Un actionnaire responsable

CNP Assurances vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire. Elle s'assure du respect des droits des actionnaires minoritaires et accompagne le développement à long terme des entreprises.

La promotion des unités de compte (UC) responsables

CNP Assurances promeut les unités de compte responsables auprès des assurés, avec ses partenaires distributeurs.

Le soutien à l'économie réelle

CNP Assurances soutient à travers ses investissements le développement de l'économie réelle, notamment via des investissements à impact environnemental et social.

1.2.1.2. Principe #2 : L'intégration ESG, quatre conditions qui guident sa pratique

Signataire du Pacte mondial, des *Principles for Responsible Investment* (PRI) et de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, et convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances déploie une stratégie d'investissement responsable depuis 2006. Les quatre conditions qui guident l'intégration des critères ESG sont les suivantes :

- Respecter les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Respecter les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations
- Favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique, les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter
- Contribuer à la lutte contre la corruption

Déclinaison :

La prise en compte d'une des quatre conditions

CNP Assurances considère qu'il y a intégration ESG sur une catégorie d'actifs dès lors que tous les titres de cette catégorie sont filtrés par au moins une de ces quatre conditions, tout en s'assurant d'une sécurité minimale sur les autres.

Un équilibre des trois piliers

La méthodologie appliquée équilibre les trois piliers E, S et G, avec une attention particulière à la gouvernance, qui conditionne sur le long terme la qualité de l'engagement.

Une politique d'exclusion

CNP Assurances exclut certaines activités ou modes de production.

1.2.1.3. Principe #3 : L'intégration ESG, composante inhérente de la gouvernance de la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement responsable est élaborée par la direction des investissements et le département responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du Groupe, en lien avec la direction des risques Groupe. Elle est définie au sein de la politique d'investissement validée par la direction générale et le conseil d'administration.

Déclinaison :

CNP Assurances s'engage à :

- Traduire les principes #1 et #2 de façon opérationnelle en se donnant les moyens humains et financiers nécessaires
- Communiquer publiquement chaque année sur la démarche mise en œuvre et ses évolutions

1.2.2. Principes généraux d'intégration des risques de durabilité

1.2.2.1. Périmètre couvert par la politique

La politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement décrite dans la partie 1.2.2 s'applique à l'ensemble des supports en euro de CNP Assurances.

1.2.2.2. Définitions



1.2.2.3. Principaux risques de durabilité pris en compte par CNP Assurances

CNP Assurances a identifié les principaux risques de durabilité sur lesquels elle concentre ses efforts et ses moyens pour déployer sa stratégie d'investissement responsable. Celle-ci se décline opérationnellement à travers la politique d'engagement actionnarial, la politique d'exclusion et la sélection des investissements sur la base de critères ESG.

Risque de durabilité	Politique d'engagement actionnarial (votes et dialogues)	Politique d'exclusion	Sélection des investissements sur la base de critères ESG			
			Actions	Obligations	Immeubles	Forêts
Changement climatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Perte de biodiversité	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Épuisement des ressources naturelles (eau, matières premières)			✓	✓	✓	✓
Mauvaise gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Financement du terrorisme et blanchiment de capitaux		✓	✓	✓	✓	✓
Évasion fiscale		✓	✓	✓	✓	✓
Corruption		✓	✓	✓	✓	✓
Non-respect des droits de l'homme		✓	✓	✓	✓	✓
Insuffisance de diversité	✓		✓	✓		
Non-respect du droit du travail			✓	✓	✓	✓
Atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes		✓	✓	✓	✓	✓

📄 Retrouvez tout le détail de l'identification, l'évaluation et priorisation des risques de durabilité par type d'actifs page 30 de notre [rapport d'investissement responsable 2021](#)

1.2.2.4. Panorama de l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement

CNP Assurances déploie une approche d'investissement responsable selon des modalités adaptées à la nature des différents investissements. Cette démarche basée sur les principes de la charte d'investissement responsable, contribue à sept objectifs de développement durable des Nations Unies.



La stratégie d'investissement responsable déployée par CNP Assurances repose sur trois piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial et la sélection des investissements sur la base de critères ESG. CNP Assurances a déployé depuis 2006 ces politiques au sein des différentes classes d'actifs, en s'appuyant sur l'expertise extrafinancière des sociétés de gestion. L'application à chaque classe d'actif se résume dans le tableau suivant :

Classe d'actif	 Exclusion de pays	 Exclusion d'entreprises	 Exclusion de fonds	 Analyse notation ESG	 Intégration ESG systématique dans la décision d'investissement
Immobilier détenu en direct ⁽¹⁾	✓			✓	✓
Forêt détenue en direct	✓			✓	✓
Actions cotées détenues en direct	✓	✓		✓	✓
Obligations d'entreprise détenues en direct	✓	✓		✓	✓
Actions non cotées et infrastructures	✓	✓		✓	
Obligations souveraines détenues en direct	✓				
Fonds dédiés	✓	✓	✓		
Fonds ouverts	VEILLE	VEILLE	✓		

(1) Ou via des véhicules détenus à 100 %

 Pays exclus pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés

 Entreprises exclues car impliquées dans les armes, le tabac, le charbon, le pétrole et le gaz ou ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations unies

 Fonds exclus car spéculant sur les matières premières agricoles

 Les investissements font l'objet d'une analyse et/ou notation ESG

 L'analyse et/ou la notation ESG impactent systématiquement la décision d'investir

CNP Assurances s'est engagée en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique à travers les objectifs suivants :

- Atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050
- Réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct
- Réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier détenu en direct
- Réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone (scopes 1 et 2) des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct
- Dialoguer avec 8 entreprises (6 en direct et 2 via l'initiative collaborative *Climate Action 100+*) et 2 sociétés de gestion d'actif pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C
- Atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Demander à l'ensemble des entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée en direct, de publier, d'ici 2021, un plan de désengagement du charbon thermique aligné sur une sortie d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs
- Atteindre d'ici fin 2025 25 Md€ d'encours d'investissements verts (forêts, green bonds, immeubles à haute performance énergétique, infrastructures vertes)

CNP Assurances s'est engagée en faveur de la préservation de la biodiversité à travers les objectifs suivants :

- Mesurer l'empreinte biodiversité de l'ensemble de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct d'ici fin 2023, en encourageant les entreprises à améliorer la transparence sur ces enjeux
- Dialoguer chaque année avec 5 entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité
- Pour les plateformes logistiques actuellement en portefeuille, réaliser un état des lieux et une analyse de leur impact sur la biodiversité d'ici fin 2022, en vue de la mise en place d'un plan de protection et/ou de restauration de la biodiversité.
- Pour tout nouvel investissement dans une plateforme logistique, prendre en compte systématiquement l'impact sur la biodiversité dans l'analyse préalable à l'investissement
- Intégrer la biodiversité dans les dialogues réguliers entre CNP Assurances et les sociétés de gestion en charge de ses plateformes logistiques.
- Inciter les entreprises d'infrastructure dont CNP Assurances détient une part significative et est administrateur à mesurer et maîtriser leur empreinte biodiversité
- Mesurer la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier d'ici fin 2025 à travers l'usage d'une méthode reconnue (Inventaires de Biodiversité Potentielle) et maintenir ou améliorer le niveau de biodiversité mesurée par cette méthode
- Interrompre les travaux forestiers durant les périodes de reproduction des espèces les plus sensibles
- Interdire la substitution d'un peuplement feuillu par un peuplement exclusivement résineux, interdire les herbicides et fongicides et aménager des corridors écologiques
- Conserver en forêt des arbres sénescents ou morts, debout ou couchés, qui hébergent une biodiversité très spécifique
- Consacrer 3 % de la surface forestière à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025
- Contribuer à la restauration de zones humides dans le cadre de partenariats noués avec des associations locales



Retrouvez tout le détail sur les risques climatiques et les risques liés à la perte de biodiversité page 35 à 46 de notre [rapport d'investissement responsable 2021](#)

1.2.3. Intégration des risques de durabilité dans les unités de comptes

En dehors des supports en euro, CNP Assurances propose à ses assurés des investissements dans des supports en unité de compte pouvant prendre la forme de fonds ou de titres vifs (actions, obligations).

Pour connaître les politiques d'intégration des risques de durabilité s'appliquant à la gestion financière propre à chaque support en unité de compte, les assurés sont invités à se reporter aux informations disponibles dans la notice d'information de leur contrat et dans les documents d'information précontractuelle, notamment le prospectus, de chaque support d'investissement afin d'identifier la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de chaque support en unité de compte.

1.2.3.1. Référencement des unités de compte proposées aux assurés

CNP Assurances intègre des critères ESG dans les critères d'éligibilité des unités de compte proposées dans les contrats de CNP Assurances :

- non-éligibilité des unités de compte correspondant à un fonds domicilié ou enregistré dans un pays exclu par CNP Assurances ;
- non-éligibilité des unités de compte correspondant à un fonds spéculant sur les matières premières agricoles ;
- non-éligibilité des unités de compte correspondant à un titre vif (action, obligation) émis par une entreprise exclue par CNP Assurances ou domiciliée dans un pays exclu par CNP Assurances.

Pour les unités de compte correspondant à un fonds dédié à CNP Assurances, CNP Assurances exige que sa propre politique d'exclusion s'applique aux sous-jacents du fonds, comme pour ses détentions en direct.

1.2.3.2. Les offres d'unité de compte responsable

Les assurés peuvent donner un sens à leur épargne en choisissant des unités de compte bénéficiant d'un label de finance durable : label ISR d'Etat, label Greenfin (finance verte) ou Label Finansol (finance solidaire). CNP Assurances s'est attachée à ce que de telles unités de compte soient à leur disposition dans tous ses contrats en cours de commercialisation.

CNP Assurances propose également dans ses contrats des unités de compte faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 du règlement SFDR) ou ayant pour objectif l'investissement durable (article 9 du règlement SFDR).



Retrouvez tout le détail sur les offres de produits responsables page 15 à 17 de notre [rapport d'investissement responsable 2021](#)

2

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

2.1. Gouvernance de la stratégie d'investissement responsable

La stratégie d'investissement responsable est définie dans le cadre de la stratégie d'investissement approuvée par la direction générale et le conseil d'administration.

Une gouvernance dédiée à l'investissement responsable est mise en œuvre afin de permettre au conseil d'administration, à la direction générale, aux comités concernés et aux équipes d'investissement d'intégrer les problématiques ESG dans les prises de décision et les processus opérationnels.



2.1.1. Supervision

CNP Assurances a mis en place une politique de gestion des risques intégrée dans les processus décisionnels du Groupe. Les priorités stratégiques en matière de gestion des risques sont décidées par le conseil d'administration sur la base des contributions de son comité d'audit et des risques. Le conseil d'administration revoit les modalités d'inclusion des critères ESG dans la gestion d'actifs dans le cadre de sa revue annuelle de la stratégie d'investissement.

La stratégie d'investissement responsable, ses objectifs et sa mise en œuvre sont présentés une fois par an au conseil d'administration, ainsi qu'au comité d'audit et des risques. La mission du comité d'audit et des risques intègre le suivi de l'identification des risques de nature sociale et environnementale qui font l'objet d'une présentation spécifique annuelle.

La stratégie climat du Groupe est soumise à l'approbation du directeur général puis du conseil d'administration.

Les enjeux climatiques et une synthèse des travaux du comité risques climatiques sont présentés une fois par an au conseil d'administration et au comité d'audit et des risques de CNP Assurances, lors de l'examen de la démarche RSE du Groupe et de la présentation de la déclaration de performance extra-financière. Les engagements pris en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique y sont présentés spécifiquement, permettant à la gouvernance de CNP Assurances de suivre les actions mises en œuvre et le niveau d'atteinte de ces engagements. En juillet 2021, le comité d'audit et des risques a validé l'intégration du risque climatique dans le *Risk Appetite Statement* de CNP Assurances.

2.1.2. Management

La mise en œuvre opérationnelle et effective des processus d'investissement responsable est du ressort du directeur général. Il s'appuie sur le directeur des investissements, membre du comité exécutif, qui supervise l'organisation et s'assure de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable.

La direction responsabilité sociétale et environnementale (RSE) de CNP Assurances est rattachée à la direction de la transformation stratégique. Le directeur RSE rend compte au directeur général et au conseil d'administration des principaux enjeux et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que de la mise en œuvre de la démarche RSE du Groupe.

Le département ISR de CNP Assurances est rattaché au directeur des investissements du Groupe.

La direction RSE et le département ISR élaborent la politique d'investissement responsable conduite par le Groupe et veillent à l'intégration des critères ESG dans la gestion d'actif.

Le bilan de la stratégie d'investissement responsable est présenté annuellement au comité d'allocation stratégique, présidé par le directeur général, qui est en charge de fixer les orientations de l'allocation stratégique des placements. Ce comité valide les propositions d'évolution de la stratégie d'investissement responsable.

Le comité d'investissement décide des investissements. Il est présidé par le directeur général adjoint, le directeur financier ou la secrétaire générale. Il s'inscrit dans le cadre du processus de prise de risque et s'appuie sur la direction des risques Groupe. Il veille à ce que les critères extra-financiers soient intégrés au processus de prise de décision.

Ainsi, au travers de tous les dispositifs mis en œuvre, la gestion ESG est très intégrée aux processus de management et de gestion des investissements

2.1.3. Pilotage opérationnel et contrôles

2.1.3.1. Un réseau d'acteurs opérationnels

Au sein de la direction des investissements, la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable repose sur le département ISR et un réseau de correspondants nommés pour chaque classe d'actif. Ils déploient cette stratégie auprès des sociétés de gestion partenaires en charge des mandats de gestion sur les différentes classes d'actif (actions, obligations, immobilier, forêts).

Le comité ISR interne anime la filière ISR au sein du réseau de correspondants, et du département RSE. Il suit la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable par classe d'actif : il réalise un bilan et propose des évolutions.

La direction des risques Groupe contrôle a posteriori la bonne application des règles d'exclusion dans les portefeuilles d'actifs.

La direction RSE élabore et conduit la politique d'engagement et de vote de CNP Assurances. Elle est en charge de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales et d'engagement actionnarial. La politique de vote est présentée en conseil d'administration et les décisions de vote de chaque assemblée générale proposées par la direction RSE sont validées par la direction des investissements.

Pilotage des enjeux climatiques et biodiversité au niveau du Groupe

La direction RSE est en charge du pilotage des enjeux climatiques et biodiversité au niveau du Groupe. Ce pilotage s'appuie sur le comité risques climatiques que le groupe CNP Assurances a mis en place début 2019. Ce comité a été étendu en 2021 aux risques liés à la biodiversité. Son objectif est de piloter les actions mises en place pour intégrer les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité dans toutes les composantes de l'activité (investissement, assurance, fonctionnement interne).

En complément de la direction des investissements et de la direction RSE, le comité risques climatiques et biodiversité bénéficie de l'expertise de la direction des risques groupe de la direction technique et innovation et de la fonction actuarielle. Le partage d'information (suivi des travaux de place, veille réglementaire, demandes des parties prenantes, initiatives engagées) lors de ce comité trimestriel favorise l'interaction et les échanges entre les différentes fonctions opérationnelles :

- La direction des investissements est responsable du portefeuille d'investissement ;
- La fonction actuarielle est responsable de l'évaluation des provisions techniques et de l'encadrement de la souscription ;
- La direction des risques Groupe est responsable de la mesure et de la gestion transverse des risques. Elle évalue l'impact sur la solvabilité et pilote les travaux sur les stress tests climatiques.

La feuille de route du comité risques climatiques et biodiversité décline les actions sur les différentes activités de l'entreprise : travaux de cartographie et de mesure des risques, évolution de stratégie pour réduire les risques. L'avancée de la feuille de route est contrôlée lors du comité et complétée régulièrement de nouvelles actions.

Par ailleurs, la direction des investissements a mis en place un reporting finance verte permettant de mesurer et diffuser auprès des acteurs internes l'évolution des indicateurs clés liés aux enjeux climatiques.

2.1.3.2. Une gestion déléguée auprès de sociétés de gestion et pilotée par CNP Assurances

Le tableau ci-dessous présente le cycle de la gestion responsable pour chaque classe d'actif détenue dans les portefeuilles de CNP Assurances. La politique d'investissement responsable élaborée par CNP Assurances fait l'objet d'un pilotage opérationnel et d'un contrôle de mise en œuvre par la direction des investissements. Les comités de gestion avec les sociétés de gestion permettent d'assurer ce suivi régulier.

	Management CNP Assurances	Pilotage opérationnel assuré conjointement par la direction RSE et le département ISR de CNP Assurances	Direction des investissements de CNP Assurances <i>Une équipe de gestion dédiée suit chaque classe d'actifs accompagnée par le département ISR</i>	Sociétés de gestion externes <i>Gestion d'actif déléguée</i>
Actions cotées détenues en direct	Établit la politique d'investissement responsable et les engagements climat et biodiversité pour toutes les classes d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application. • Définit et met en œuvre sa politique d'engagement. • Études prospectives, bilan et suivi du risque de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de la délégation auprès de la société de gestion est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances. • Veille à la bonne application de la politique ISR et diligente des projets dans ce sens en liaison avec les sociétés de gestion. 	<p>La société de gestion mandataire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Applique la politique d'investissement en utilisant ses propres dispositifs ESG et de prises en compte des risques de durabilité • Rend compte chaque trimestre à CNP Assurances du respect de la politique d'investissement responsable, de l'atteinte des objectifs et de la prise en compte des risques de durabilité.
Obligations d'entreprises détenues en direct				
Obligations souveraines détenues en direct				

	Management CNP Assurances	Pilotage opérationnel assuré conjointement par la direction RSE et le département ISR de CNP Assurances	Direction des investissements de CNP Assurances <i>Une équipe de gestion dédiée suit chaque classe d'actifs accompagnée par le département ISR</i>	Sociétés de gestion externes <i>Gestion d'actif déléguée</i>
Immobilier détenu en direct		<ul style="list-style-type: none"> ● Définit les exclusions sur les pays et en contrôle la bonne application. ● Définit la charte verte s'appliquant à tous les mandats de gestion. ● Étude prospectives et bilan; et suivi du risque de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en œuvre de la délégation auprès de la société de gestion est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances. ● Veille à la bonne application de la démarche ISR. 	<p>Les sociétés de gestion mandataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Effectuent une analyse ESG prenant en compte les risques de durabilité avant toute acquisition d'un bien immobilier. ● S'engagent à réaliser la gestion du patrimoine immobilier en tenant compte des principes ESG définis par CNP Assurances.
Forêt détenue en direct		<ul style="list-style-type: none"> ● Définit les objectifs de certification de la gestion durable des forêts ● Définit les exclusions sur les pays et en contrôle la bonne application. ● Étude et suivi du risque de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Étudie toute opportunité d'investissement proposée par la société de gestion. ● Définit la charte verte s'appliquant au mandat de gestion ● S'engage à poursuivre son effort d'amélioration des massifs forestiers lorsque cela est possible (gestion des enclaves, servitudes), en vue d'accentuer le caractère qualitatif du patrimoine en termes de gestion durable. ● Participe au conseil d'administration de la société de gestion en qualité d'actionnaire. 	<p>La société de gestion mandataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Met en œuvre au quotidien son manuel de gestion durable sur le patrimoine de CNP Assurances et s'assure que les engagements pris dans le cadre de l'adhésion à la certification PEFC sont respectés. ● S'engage à sélectionner des forêts de qualité déjà certifiées ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable, dans le but d'obtenir la certification PEFC.
Infrastructures		<ul style="list-style-type: none"> ● Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application. ● Définit et met en œuvre sa politique d'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique des nouveaux investissements privilégiant une gestion soutenable des risques de durabilité ● Mène une due diligence avant tout investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les gérants qui publient un rapport annuel ESG rendent compte à CNP Assurances sur le respect de la politique d'investissement responsable, de l'atteinte des objectifs et de la prise en compte des risques de durabilité.

	Management CNP Assurances	Pilotage opérationnel assuré conjointement par la direction RSE et le département ISR de CNP Assurances	Direction des investissements de CNP Assurances <i>Une équipe de gestion dédiée suit chaque classe d'actifs accompagnée par le département ISR</i>	Sociétés de gestion externes <i>Gestion d'actif déléguée</i>
Actions non cotées détenues via des fonds		<ul style="list-style-type: none"> ● Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application. Ces règles d'exclusions ont en partie pour objectif de limiter l'exposition aux risques de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mène une due diligence avant tout investissement dans les nouveaux fonds. ● Réalise une notation ESG des nouveaux fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les sociétés de gestion appliquent la politique d'investissement en utilisant ses propres processus et analyses ESG. ● Les sociétés de gestions qui publient un rapport annuel ESG rendent compte à CNP Assurances sur le respect de la politique d'investissement responsable et l'atteinte des objectifs.
Actions cotées et obligations détenues via des fonds dédiés à CNP Assurances		<ul style="list-style-type: none"> ● Définit les exclusions sur les entreprises et les pays et en contrôle la bonne application. Ces règles d'exclusions ont en partie pour objectif de limiter l'exposition aux risques de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mène une due diligence avant tout investissement dans les nouveaux fonds. ● Mène une enquête ESG bisannuelle auprès des sociétés de gestion. Et contrôle la performance ESG et l'exposition aux risques de durabilité des fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les sociétés de gestion appliquent une stratégie ESG propre à la société de gestion ou co-construite avec CNP Assurances respectant les contraintes d'exclusion.
Autres fonds de titres cotées		<ul style="list-style-type: none"> ● Définit les risques de durabilité à traiter avec les sociétés de gestion dans les due diligence et les enquêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mène une due diligence avant tout investissement dans les nouveaux fonds. ● Mène une enquête ESG bisannuelle auprès des sociétés de gestion de fonds cotés. ● Mène des dialogues sur l'alignement de la stratégie de la société de gestion avec l'Accord de Paris 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les sociétés de gestion appliquent, de manière discrétionnaire, leur politique d'investissement responsable.

3

STRATÉGIE D'INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement de CNP Assurances repose sur les démarches suivantes, qui viennent chacune réduire les risques de durabilité :

- La politique d'engagement actionnarial
- La politique d'exclusion
- La sélection des investissements sur la base de critères ESG

Le tableau ci-dessous décrit la stratégie adoptée en fonction du niveau de risque de durabilité :

	Nouveaux investissements	Investissements présents dans le portefeuille
Risques de durabilité très élevés	Politique d'exclusion	Politique d'exclusion
Risques de durabilité élevés	Sélection des investissements sur la base de critères ESG	Politique d'engagement actionnarial (vote et dialogue)
Risques de durabilité peu élevés		Politique d'engagement actionnarial (vote)

Bien que la stratégie déployée par CNP Assurances pour intégrer les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement vise à réduire ces risques, CNP Assurances attire l'attention de ses assurés sur le fait que le portefeuille d'investissement reste malgré tout exposé aux risques de durabilité. Quel que soit le support d'investissement, différents événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) pourraient survenir et avoir un effet négatif important, réel ou potentielle, sur la valeur des investissements.

• **la politique d'engagement actionnarial** : au moment des assemblées générales des entreprises cotées en Bourse, CNP Assurances défend les intérêts de ses assurés et met en œuvre ses engagements ESG, en s'opposant par exemple à la rémunération excessive de certains dirigeants ou à la parité insuffisante de certains conseils d'administration ;

📍 Retrouvez tout le détail de la [politique d'engagement actionnarial](#) page 48 à 50 de notre rapport d'investissement responsable 2021

• **la politique d'exclusion** : CNP Assurances exclut de ses investissements certains pays et certaines entreprises sur la base de critères ESG (environnementaux, sociaux ou de gouvernance). Certains pays sont exclus pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés. Certaines entreprises sont exclues car elles sont impliquées dans les armes, le tabac, le charbon, le pétrole, le gaz ou ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies ;

📍 Retrouvez tout le détail de la [politique d'exclusion](#) page 50 à 54 de notre rapport d'investissement responsable 2021

• **la sélection des investissements sur la base de critères ESG** : CNP Assurances vérifie par exemple que le développement de l'entreprise dans laquelle l'argent va être investi ne se fait pas au détriment de ses collaborateurs ou de la planète, autrement dit que son développement est responsable.

📍 Retrouvez tout le détail de la [sélection des investissements](#) page 54 à 64 de notre rapport d'investissement responsable 2021

**Assurons
un monde
plus ouvert**

